



# CERCLE DE LA VOILE DE SEINE-PORT



## Avis de Course

Epreuve : Challengé d'Automne  
Date : Dimanche 30 octobre 2011  
Support/Classe : Habitable et Quillard de sport

L'épreuve sera organisée par le **CERCLE DE LA VOILE DE SEINE-PORT**

**Rue du passage 77240 Seine-Port**

**Tél. : 01 60 63 49 77**

**1. L'épreuve sera régie par :**

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2009-2012**
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables ;

**2. Publicité : Catégorie C**

**3. Admissibilité et inscriptions:**

1. La régatè est ouverte à tous les bateaux de la série Habitable et Quillard de sport.

2. Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra présenter :

- Sa **licence Voile** valide de l'année en cours portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Une autorisation de port de publicité le cas échéant.

**4. Droits à payer :** Les droits requis sont de 0 euros par bateau.

**5. Programme :**

- Confirmation des inscriptions, dimanche 30 octobre à partir de 10 h 00.
- Jauge et Contrôle Sans Objet.
- Signal d'avertissement de la première course: **11h00**.
- Proclamation des résultats le dimanche à : 17H00.

**6. Instructions de Course :**

- Les Instructions de Course et les annexes éventuelles seront disponibles à la date de confirmation des inscriptions et seront affichées selon la prescription fédérale.

**7. Règles propres à la navigation sur seine :**

- Les navires de commerce, péniches, barges etc. ont priorité sur les navires de plaisances ; en conséquence, les voiliers devront s'écarter de leur route perpendiculairement par tous moyens ; Dans ce cas la règle 48 ne s'applique pas.



# CERCLE DE LA VOILE DE SEINE-PORT



## 8. Pénalités :

- Les péniches seront précédées d'un canot de sécurité du CVSP : tout passage entre la péniche et ce canot de sécurité sera sanctionné par une disqualification immédiate.

## 9. Responsabilités :

- Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.
- L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
- Il est rappelé que **le port du gilet est obligatoire**, conformément à la réglementation des VNF et à l'arrêté préfectoral du 26 mars 2009.

## 10. Informations complémentaires :

Après les régates, à 16h00, un repas sera servi au restaurant du club, au prix de 12 €. Vous êtes prie de réserver avant le jeudi 27 octobre par courriel :

[marinapertuzio@club-internet.fr](mailto:marinapertuzio@club-internet.fr)

Accès depuis Paris autoroute A6, Sortie 12 : SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

